

## MOT DU DIRECTEUR

Depuis le début de l'épidémie Covid-19 votre service de santé au travail APST-BTP-RP est à vos côtés.

Face à la crise sanitaire l'APST-BTP-RP a immédiatement adapté son organisation pour vous accompagner en assurant une permanence téléphonique pour répondre à toutes vos questions, vous conseiller, et a maintenu des consultations médicales pour assurer le suivi de vos salariés. Aujourd'hui, tous nos centres sont ouverts pour assurer le suivi de santé de vos salariés. N'hésitez pas à contacter nos équipes pluridisciplinaires, elles pourront vous proposer un accompagnement personnalisé.

Docteur Jean-François BOULAT

## ACTUALITÉS

### FORTES CHALEURS



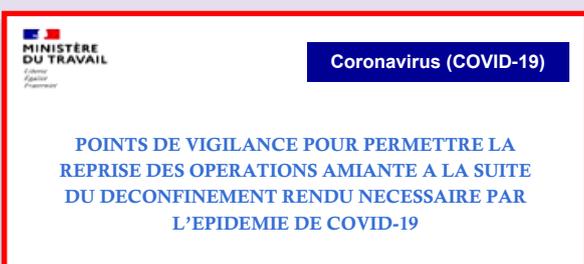
**Guide INRS « Travail par forte chaleur en été - Comment agir ? »**

Ce guide donne aux managers (chef d'entreprise, encadrement, DRH) **des conseils pour agir en prévention** lors de fortes chaleurs en été : organisation du travail, aménagement des postes, formation, sensibilisation...

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs **le jour et la nuit pendant au moins trois jours** consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : **la chaleur et la durée**.

**Pour en savoir plus :** <https://inrs.fr>

## GUIDE POUR AIDER A LA REPRISE DES OPÉRATIONS AMIANTE



La Direction Générale du travail (DGT), en collaboration avec les Réseaux des Risques Particuliers Amiante (RRPA) des Direccte Pays de la Loire et Occitanie propose un **guide qui traite des points de vigilance durant l'épidémie de coronavirus**. Les préconisations s'appliquent aux interventions **SS4 et SS3** en milieu intérieur ou extérieur.

**Pour en savoir plus :** <https://travail-emploi.gouv.fr>

## COVID-19 : Mesures exceptionnelles de soutien à l'économie

Les entreprises durement affectées par l'épidémie de Covid-19 et qui font face à des **difficultés de trésorerie** bénéficient depuis le début de la crise de **mesures exceptionnelles mises en place par le gouvernement**. Ces mesures ont été prises pour répondre aux conséquences de l'impact de l'épidémie sur l'activité économique du pays.



**Certains secteurs sont prioritaires**, c'est pourquoi le gouvernement a pris des mesures spécifiques de soutien renforcé aux entreprises et aux travailleurs indépendants. Le lien d'informations ci-dessous permet d'apporter des premiers éléments de réponse aux entreprises en difficulté quant aux mesures prévues par le gouvernement.

**Pour en savoir plus :** <https://mesures-covid19.urssaf.fr/>

# DOSSIER

## CORONAVIRUS - COVID-19

Afin de vous proposer une aide concrète pour faire face à l'épidémie de coronavirus nos équipes pluridisciplinaires sont à vos côtés pour apporter des conseils et des solutions pratiques et faciliter la mise en œuvre des mesures de prévention adaptées.



**Vous vous posez des questions sur la mise en place des mesures barrières, l'organisation des postes, le suivi de santé de vos salariés ? Nous sommes là pour vous aider, n'hésitez pas à contacter votre médecin de travail et son équipe pluridisciplinaire.**

**BOITE À OUTILS : LES INDISPENSABLES BTP**

**Plan de continuité ou de reprise des activités** qui comporte toutes les actions mises en place pour assurer la protection de la santé et la sécurité de vos salariés :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Terrain/Outils/Covid-19-Aide-a-la-redaction-d-un-plan-de-continuite-des-activites>

**Protocole national de déconfinement** pour les entreprises afin d'assurer la sécurité et la santé des salariés publié par le ministère du travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/conditions-de-reprise-et-relance-de-l-activite/article/protocole-national-de-deconfinement-pour-les-entreprises-pour-assurer-la>

**Guide de préconisations de sécurité sanitaire** pour la continuité des activités de la construction Covid-19 élaboré par l'OPPBTP et deux médecins du travail est régulièrement mis à jour :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Guide-de-preconisations-de-securite-sanitaire-pour-la-continuite-des-activites-de-la-construction-Covid-19>

**Aide à la mise en œuvre du guide de préconisations sécurité sanitaire pour le référent Covid-19** pour les entreprises du BTP :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Terrain/Outils/Covid-19-Aide-a-la-mise-en-oeuvre-du-guide-de-preconisations-securite-sanitaire-pour-le-referent-Covid-19>

**Préconisations de sécurité sanitaire pour les chantiers du BTP** avec notamment des fiches conseils, des affiches, des solutions de chantier, ... proposées par l'OPPBTP :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Covid-19-Preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-chantiers-du-BTP>

**QUESTIONS - RÉPONSES**

**Questions-réponses par thème** mis en place par le ministère du travail afin d'accompagner les entreprises :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/>

**INRS : Foire Aux Questions (FAQ) Covid-19 et entreprises** qui apporte les réponses aux questions régulièrement posées (mesures organisationnelles, d'hygiène, de protection, ventilation ...) :

<http://www.inrs.fr/actualites/COVID-19-et-entreprises.html>

**INFORMATIONS SUR LA MALADIE**

**Informations Coronavirus** : informations sur la maladie, les bonnes pratiques, les mesures d'aides gouvernementales :

[https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus?xtor=SEC-3-GOO-\[-425080454353\]-S\[gouvernement%20coronavirus\]](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus?xtor=SEC-3-GOO-[-425080454353]-S[gouvernement%20coronavirus])

## FOCUS SUBVENTION « Prévention Covid » TPE/PME

TPE/PME, bénéficiez d'une subvention pour protéger vos salariés du COVID-19



L'Assurance Maladie - Risques professionnels propose, depuis le lundi 18 mai, **une subvention « Prévention Covid »** pour aider les entreprises de moins de 50 salariés à financer des équipements de protection du Covid-19.

**Les équipements subventionnés doivent permettre :**

- ♦ l'isolation du poste de travail et le respect des distances : pose de vitres, plexiglas, cloisons de séparation, barrières, guides files, supports d'information visuelle...
- ♦ l'installation d'équipements d'hygiène : installations permettant le lavage des mains, douches...

**A noter** : si une mesure d'isolation ou de distanciation est mise en place, masques, gel hydro alcoolique et visières pourront également être subventionnés.

Cette subvention concerne les achats ou locations réalisés du 14 mars 2020 au 31 juillet 2020, **les demandes peuvent être faites jusqu'au 31 décembre 2020.**

Le montant de la subvention versée par la caisse régionale s'élève à 50 % du montant HT de votre investissement dans la limite de 5 000 euros par entreprise.

**Pour en savoir plus** : <https://www.ameli.fr/seine-saint-denis/entreprise/covid-19/une-subvention-pour-aider-les-tpe-et-pme-prevenir-le-covid-19-au-travail>

## EN BREF

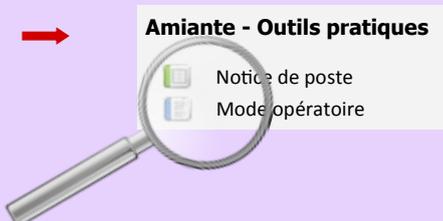
**AMIANTE : « Outils pratiques » modèles en version modifiable pour vous aider à réaliser vos documents internes**

**2 modèles** : Téléchargez ces modèles sur notre site, ils sont mis à votre disposition sous formats Excel et Word (.xls et .docx), modifiables. Complétez-les avec vos informations spécifiques.

- ♦ **Notice de poste** à établir pour chaque poste de travail qui expose le salarié à des agents chimiques dangereux
- ♦ **Mode opératoire** pour chaque type d'intervention sur matériaux amiantés



Fiches/Outils pratiques



Pour y accéder : <https://www.apst.fr>

À vos agendas  
Du 29 au 30 sept 2020



À Paris  
Porte de la Villette  
Au Paris Event Center



Lancé il y a 5 ans, ce **rendez-vous devenu incontournable** permet aux acteurs de la filière d'échanger autour des dernières évolutions réglementaires et innovations. Conférences, ateliers, tables rondes vont rythmer ces deux jours **autour de la prévention des risques et de la décontamination.**

<https://www.salonamiantefr/>